



Sénatrices
et Sénateurs

**SOCIALISTES &
RÉPUBLICAINS**

BILAN DE SESSION 2019-2020



Juillet 2020

Edito

Ce bilan 2019-2020 est l'occasion de clore une session parlementaire particulière à bien des égards.

Cette année a vu notre pays être frappé de plein fouet par une crise sanitaire qui se prolonge sous la forme d'une crise économique et sociale.

Avant cela, notre action s'est traduite par un travail législatif exigeant, porté par l'ensemble des sénatrices et sénateurs de notre groupe. Les convergences de plus en plus récurrentes entre le Gouvernement et la droite sénatoriale ont rendu plus que jamais nécessaire notre rôle de premier groupe d'opposition au sein du Sénat.

Nous avons proposé de nouvelles dispositions pour aller vers plus de solidarité et plus d'écologie comme le montrent nos propositions concernant l'encadrement des frais bancaires ou notre travail qui a permis d'enrichir la loi relative à l'économie circulaire. Nous nous sommes également mobilisés contre des dispositifs portant atteinte aux plus fragiles parmi lesquels on peut citer la réforme des retraites ou le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui a constitué un nouveau rendez-vous raté pour l'hôpital dont les conséquences ont été tragiques pour notre pays.

Par le biais de nos propositions de lois, de nos amendements, des débats que nous avons initiés, nous avons collectivement fait vivre notre famille politique au sein de la haute-assemblée.

Avec des initiatives comme celle du référendum ADP, nous avons été à l'origine d'actions qui ont permis d'enclencher une dynamique unitaire qui s'est traduite dans les urnes lors des élections municipales.

Nous le savions, mais la crise sanitaire l'a mis en lumière, les collectivités territoriales ont un rôle fondamental dans notre pays. Elles ont pallié les manques de l'État pendant la crise, il faut maintenant leur donner plus de moyen et de meilleurs leviers d'action comme nous le proposons dans ce document et continuerons à le faire.

Ce bilan est accompagné de plusieurs livrets annexes qui présentent plus précisément notre travail de la période du confinement. Nous y proposons des solutions face à l'urgence et y traçons des perspectives pour l'avenir.

L'ensemble de ce corpus est le résultat d'un travail collectif qui a pour ambition de permettre aux valeurs portées par le groupe socialiste et républicain du Sénat de s'imposer dans le débat public et de servir les intérêts de nos concitoyens.

A la veille d'élections sénatoriales, j'ai une pensée émue pour les membres de notre groupe qui vont nous quitter et qui ont porté haut les couleurs de la gauche au sein du Sénat. Nous poursuivrons avec fierté leur engagement dès le mois d'octobre.

Patrick Kanner

Président du groupe Socialiste et républicain du Sénat

LES ACTIONS DU GROUPE

Privatisation d'Aéroports de Paris : grâce au référendum d'initiative partagée, le projet du Gouvernement en voie d'abandon définitif

Depuis février 2019, nous avons mené la contestation contre la privatisation des aéroports de Paris.

Privatiser ADP c'est :

- Livrer une entreprise chargée de missions de service public à des logiques actionnariales privées avec le risque d'une hausse des tarifs et d'une baisse de la qualité des services pour les usagers et les compagnies aériennes (Air France) ;
- Perdre la main sur des infrastructures stratégiques de notre pays qui sont des outils de structuration et d'aménagement de notre territoire ;
- Abandonner des prérogatives régaliennes en termes de sécurité, de sûreté et d'accueil sur le territoire national.

A notre initiative, 248 parlementaires se sont rassemblés pour déposer une proposition de loi référendaire visant à rendre ces aéroports non privatisables.

Cette procédure inédite dans notre histoire parlementaire devait permettre aux Français de s'exprimer sur la vente de ce qui est pour l'instant encore leur patrimoine, leur service public, leur bien commun.

De nombreux obstacles ont empêché les Français de participer pleinement à cet exercice démocratique inédit : site internet de collecte des signatures citoyennes inadapté (qui contraste nettement avec celui de la privatisation de la Française des jeux), absence de toute communication institutionnelle sur le sujet, mauvais relais de la procédure aux élus locaux qui souhaitent y associer leur collectivités...

Le Gouvernement, sous couvert de vide juridique, a refusé d'informer officiellement les Français de ce droit constitutionnel nouveau quand il a dépensé 12 millions d'euros dans l'organisation d'une campagne de communication politique intitulée « Le grand Débat ».

Les sénateurs socialistes, avec les sénateurs communistes et d'autres sénateurs soutenant le RIP venus de tous bords, après de vaines sollicitations auprès du conseil constitutionnel, de l'exécutif et des médias publics pour que ce nouveau droit soit rendu effectif, ont saisi la Commission Nationale du débat public (CNDP) telle que la loi les y autorise. Leur objectif est qu'un débat public et démocratique soit organisé sur tout le territoire au sujet de la privatisation des aéroports de Paris.

Si la CNDP n'a pas jugé la demande des parlementaires recevable à ce stade, elle a ouvert des perspectives pour qu'un réel débat public soit lancé si la privatisation devenait effective.

En mars 2020, le Gouvernement a annoncé qu'il ne procéderait pas « dans l'immédiat » à la privatisation d'ADP, en raison de la situation des marchés financiers liée au coronavirus.

Cette décision illustre parfaitement les critiques faites par le groupe Socialiste et Républicain sur le projet de privatisation d'ADP. Ce report n'est justifié que par des considérations financières et boursières, très éloignées des préoccupations d'un projet de développement économique au profit des agents qui travaillent dans les aéroports, des usagers et de l'amélioration de l'offre.

Cette annonce, à la veille de la clôture de la période de recueil des signatures pour un référendum d'initiative partagée (RIP) sur la privatisation d'ADP, a mis en lumière les seules motivations du Gouvernement et des futurs acquéreurs : la recherche du profit maximal.

Dans sa décision du 18 juin 2020, le Conseil constitutionnel a dressé un bilan critique sur la mise en œuvre de la procédure du référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'ADP. Il a notamment pointé des défauts sur le site de recueil des signatures, un nombre « très élevé » de soutiens à obtenir et l'absence d'information publique sur le sujet validant ainsi les critiques formulées par les groupes socialistes au Sénat et à l'Assemblée.

Depuis plus d'un an, le groupe Socialiste et Républicain du Sénat a mené le combat contre cette privatisation. Si le cap des 4,7 millions de signatures nécessaires n'a pu être atteint, la mobilisation populaire pour le référendum a été un succès compte tenu des difficultés de la procédure et des obstacles du Gouvernement. En effet, à la clôture de la procédure, le Conseil Constitutionnel donnait le chiffre de 1 093 030 signataires. Un chiffre élevé compte tenu des difficultés.

Sans cette initiative des parlementaires socialistes pour un référendum, ADP serait en cours de privatisation.

Le groupe Socialiste et Républicain du Sénat restera extrêmement vigilant et mobilisé jusqu'à de l'enterrement définitif de ce projet.

Une commission d'enquête sur la pollution des sols.

À la demande du groupe Socialiste et Républicain, le Sénat a créé une commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières, et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols.

Les travaux de la commission d'enquête portent sur l'ampleur de la pollution des sols consécutive à des activités industrielles et minières ainsi que la capacité des pouvoirs publics à identifier et pré-

venir les risques que cette pollution présente pour la santé des populations et l'environnement. Elle traite également de l'existence d'éventuelles insuffisances ou négligences, tant de la part des exploitants que des autorités, dans la dépollution des sites industriels et la gestion de l'après mine.

La commission d'enquête poursuit ses travaux et rendra son rapport en septembre.

Mobilisation contre la réforme des retraites

Bien que le projet de loi sur la réforme des retraites n'ait pas été examiné au Sénat, le groupe Socialiste et Républicain a exprimé son opposition de fond à un projet de loi qui occasionnait notamment des injustices majeures du fait de l'âge pivot et qui contenait un caractère extraordinairement aléatoire dans la façon dont était définie la valeur du point.

Le 30 janvier, en conférence des Présidents, le groupe Socialiste et Républicain du Sénat a refusé que le projet de loi sur la réforme des retraites soit examiné selon la procédure accélérée.

Ce projet de loi avait fait l'objet d'un avis très critique du Conseil d'État qui ne garantissait pas la sécurité juridique de la réforme et pointait notamment des projections financières lacunaires dans son étude d'impact. Ce texte renvoyait en outre à pas moins de 29 ordonnances, sur des sujets majeurs comme la pénibilité, interdisant ainsi toute vision globale sur la réforme d'un pilier de notre pacte social.

Pour les sénateurs socialistes vouloir examiner en procédure ac-

célérée un texte de loi aussi bâclé qui concernait la totalité des Français, avec un impact financier autour de 14% du Pib relevait, au-delà du mépris pour le travail parlementaire, d'un véritable déni de démocratie.

Avec les sénateurs du groupe CRCE, le groupe socialiste a demandé sans succès la création d'une commission d'enquête chargée de s'assurer de la sincérité, de l'exhaustivité et de l'exactitude de l'étude d'impact relative aux projets de loi instituant un système universel de retraite.

Entre décembre 2019 et mars 2020, les sénatrices et sénateurs socialistes ont posé huit questions d'actualité au Gouvernement sur cette réforme.

Suite à la crise sanitaire, la réforme des retraites n'a pas été examinée par le Sénat. Ils restent mobilisés et vigilants contre cette réforme injuste.

Parlons territoires ! Des forums pour enrichir leur réflexion sur les enjeux de la décentralisation

Le groupe Socialiste et Républicain du Sénat et la Fondation Jean-Jaurès ont organisé une série de forums pour enrichir leur réflexion sur les enjeux de la décentralisation.

Face aux enjeux sociaux, économiques, démocratiques et environnementaux, la réponse passe notamment par un nouveau souffle décentralisateur ? C'est le pari des forums « Parlons territoires » organisés par le groupe Socialiste et Républicain du Sénat en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès.

Le blues des maires, la crise de la représentation, l'hyper-concentration du pouvoir, l'irruption des gilets jaunes, ont conforté le groupe Socialiste et Républicain du Sénat dans la nécessité d'ap-

profondir sa réflexion sur les enjeux de la décentralisation. Le constat est simple : la République a besoin d'un nouveau souffle décentralisateur qui garantisse un service public juste et équitable et adapte la démocratie locale aux aspirations citoyennes de notre temps.

À Nantes, à Villeurbanne, à Lille, au Creusot, à Rouen, et à Canéjan les forums « Parlons territoires » ont permis un dialogue de confiance avec les élus et acteurs locaux. Ces échanges se sont traduits dans une proposition de résolution sur la décentralisation adoptée par le Sénat en juin 2020 (voir page 15).

LES PRINCIPAUX PROJETS DE LOI DE LA SESSION

Etat d'urgence sanitaire

Démocratie et libertés publiques : l'urgence sanitaire ne peut tout justifier

Le Sénat a eu à se prononcer sur plusieurs projets de loi portant des dispositions pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Pour le groupe Socialiste et Républicain du Sénat la mise en place d'un état d'urgence sanitaire était justifié. Mais de nombreuses mesures contenues dans ces projets de loi étaient clairement injustifiées, inadaptées et parfois attentatoires aux libertés publiques.

Par ailleurs, nous devons être vigilants pour que les mesures prises restent des dispositifs temporaires et proportionnés. Plusieurs points du projet de loi instituant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire nous sont apparus non pas conçus comme des dispositifs dérogatoires, mais bien comme des évolutions sans durée limitée.

De la même manière, la tentation de s'affranchir du débat démocratique et du dialogue parlementaire dans la construction des lois devient une évolution inquiétante de ce Gouvernement. Le dialogue avec les élus locaux, notamment à l'occasion du débat sur la réouverture des écoles a été inexistant.

La défense des droits fondamentaux nous semble un combat qui ne doit jamais faiblir, y compris lorsque nous traversons une crise aussi déstabilisante que celle que nous venons d'affronter.

Lors de tous les débats au Sénat, les sénatrices et sénateurs socialistes, se sont attachés à maintenir l'équilibre essentiel, entre protection sanitaires collective et protection des libertés publiques.

Défendre les libertés publiques et le droit à la vie privée.

Le projet de loi sur l'urgence sanitaire prévoyait de nouvelles mesures d'isolement et de mise en quarantaine pour les personnes malades du Covid-19. Le groupe socialiste n'était pas opposé à ces mesures sanitaires. Il a cependant voulu les encadrer et les sécuriser juridiquement puisqu'elles imposaient une privation de liberté très restrictive pour les personnes concernées. En effet, le placement à l'isolement ou la mise en quarantaine devait être prononcé par le préfet, sur proposition de l'agence régionale de santé. Dans le dispositif proposé par le Gouvernement, aucun contrôle de cette privation de liberté n'était prévu. C'est pourquoi les sénateurs socialistes ont proposé de prévoir une saisine automatique du juge des libertés et de la détention, qui serait ainsi appelé à statuer dans les quarante-huit heures sur un placement en isolement décidé par le préfet. Cette disposition a été adoptée et maintenue dans la loi finale.

Par ailleurs nous nous sommes battus pour que la question des violences intrafamiliales soient prises en compte dans le cadre du confinement. Suite à nos amendements, le Sénat a adopté une évolution des textes pour qu'une victime de violences conjugales, ou alléguant lesdites violences, ne puisse être placée et maintenue en isolement avec l'auteur des violences. L'éviction du conjoint violent devant prioritairement être prononcée, comme s'y est par ailleurs engagé le Gouvernement. Si ce n'est pas possible, un lieu d'hébergement respectueux de la vie privée et familiale de la victime des violences devait lui être garanti.

Respecter les droits du parlement

Les sénatrices et sénateurs socialistes ont bien évidemment acceptés, face à la situation exceptionnelle, de légiférer dans l'urgence et dans des conditions particulières. Mais, profondément attachés aux droits du Parlement qui exprime la volonté nationale, ils ont voulu également veiller aux respects de nos principes républicains. Ainsi, ils ont fait le choix de réduire la durée du régime d'urgence sanitaire afin de permettre un contrôle plus régulier de l'action du Gouvernement par le Parlement. Refusant de donner un blanc-seing à l'exécutif, ils ont refusé l'inflation des habilitations à légiférer par ordonnances demandées par le Gouvernement. Quant aux conditions d'examen des textes législatifs, le groupe socialiste n'a pas manqué de rappeler que les dégrader, c'est dégrader les échanges entre toutes les composantes de la nation et de nos territoires. C'était porter atteinte aux conditions de l'union nationale. Comme l'a souligné le chef de file socialiste en séance : « *Parce que nous travaillons dans des conditions exorbitantes jamais vues. Parce que, depuis un mois, voire davantage, les injonctions du Gouvernement sont tellement contradictoires, tellement changeantes, la situation tellement variable qu'il nous paraît nécessaire d'instaurer un véritable suivi du Parlement. Nous ne pensons pas qu'il soit bon de donner carte blanche pour deux mois.* »

Trop de recul en matière de justice pénale

Les textes sur l'état d'urgence sanitaire, comprenaient également des dispositions en matière de justice pénale dont certaines soulevaient des questions importantes. C'est pourquoi le groupe socialiste a été amené à refuser certaines dispositions et à vouloir en encadrer d'autres. Ainsi concernant le domaine essentiel de la justice des mineurs, nous avons refusé de prolonger l'habilitation du Gouvernement à légiférer par ordonnances. En effet, le Gouvernement a publié en septembre 2019 une ordonnance créant le Code de justice pénale des mineurs avec une entrée en vigueur prévue

au 1er octobre 2020. Alors que le Gouvernement s'était engagé à un réel débat de ratification sur le sujet, le projet de loi de ratification, déposé à l'Assemblée nationale le 30 octobre 2019 n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour. Aucun débat ni aucune concertation n'ont eu lieu au Parlement sur le sujet. C'est une nouvelle illustration de la tentation du Gouvernement de se passer du Parlement pour légiférer, de s'affranchir des débats et du dialogue nécessaires, et de concentrer toutes les décisions dans quelques mains, sans contrôle.

Les sénateurs socialistes ont également refusé l'extension de l'expérimentation des cours criminelles départementales demandée par le Gouvernement. Entrées en vigueur à titre expérimental en octobre 2019, elles sont composées de magistrats professionnels. Elles sont compétentes pour juger les majeurs accusés de crimes punis de quinze ou vingt ans de réclusion, s'ils ne sont pas récidivistes. Alors que cette expérimentation concernant 10 juridictions et sans qu'aucune évaluation n'a encore été faite, le Gouvernement voulait l'étendre et, concrètement, instaurer un nouveau système.

Le groupe Socialiste et Républicain a rappelé en séance l'importance du jury populaire et souligné « *qu'il ne s'agit pas d'une mesure limitée dans le temps et visant à parer à l'urgence. Vous profitez de la situation pour opérer un bouleversement de notre système judiciaire.* »

Protéger le Droit du travail

A l'occasion des débats sur le premier projet de loi d'urgence sanitaire, le groupe Socialiste et Républicain s'est attaché à limiter et à encadrer les trop nombreuses dérogations au droit du travail. Le texte contenait en effet, des mesures inacceptables en la matière : « *Ce texte est inquiétant, enfin, au regard de la protection sociale des Français. Son titre III, qui détaille les mesures économiques et sociales envisagées, prévoit notamment de lourdes dérogations au code du travail ; nous ne pouvons les accepter. Je ne suis pas le premier à le dire : les salariés ne sauraient être la variable d'ajustement d'une situation sanitaire dont ils sont les premières victimes.* »

Les sénatrices et sénateurs socialistes se sont donc opposés aux mesures relatives au droit du travail qui allaient bien au-delà des impératifs sanitaires. Ce fut le cas, en particulier, pour l'article qui permettait à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés. Le groupe socialiste a voulu limiter cette mesure à la durée de la crise sanitaire et aux entreprises en difficulté et a défendu la négociation. En effet, nous considérons qu'il est normal d'aider les entreprises qui sont réellement en difficultés en leur donnant la possibilité d'actionner les congés pour éviter à leurs salariés du chômage partiel. Mais nous considérons également que ce dispositif ne doit pas être l'occasion d'ouvrir la porte à une réduction disproportionnée et généralisée des droits des travailleurs aux congés.

Enfin, nous avons proposé à plusieurs reprises par voie d'amendement que le chômage partiel soit pris en compte dans le calcul de la retraite et puisse donner lieu à des trimestres cotisés. En effet, avec le prolongement du chômage partiel sur une longue période, notamment pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, de nombreux salariés risquent de perdre des trimestres de cotisation.

OPPOSITION

Non à l'application Stop Covid

Dès le début de la crise sanitaire et les premières annonces du Gouvernement sur ce projet d'application numérique, les sénatrices et sénateurs socialistes et républicains ont fait part de leurs doutes et de leurs inquiétudes.

Doutes sur l'efficacité du dispositif en matière de lutte contre l'épidémie et inquiétudes quant au respect des libertés publiques. Dès le mois d'avril, via une proposition de résolution, le groupe Socialiste et Républicain avait demandé un débat parlementaire sur cette application. Il avait également insisté sur l'avis nécessaire de la Cnil sur le projet. Cet avis nous a conforté dans notre démarche dans la mesure où il exprimait des réserves importantes à prendre en compte.

Si des réponses ont pu être apportées sur tel ou tel choix techniques, force est de constater que des zones d'ombres subsistaient encore, notamment sur la sécurisation et la conservation des données.

Toujours dans l'objectif de maintenir l'équilibre entre libertés publiques et protection sanitaire collective, le groupe Socialiste et Républicain a considéré que le Gouvernement n'avait pas convaincu sur cet équilibre essentiel et n'a pas approuvé la création de cette application. Il s'est avéré par la suite qu'elle avait été peu utilisée et fait preuve d'une efficacité limitée.

PROPOSITIONS

Le groupe Socialiste et Républicain du Sénat a voulu **assurer la sécurité juridique des maires** et déposé plusieurs amendements pour répondre aux inquiétudes des maires suite aux décisions et déclarations chaotiques du Gouvernement.

Qu'il s'agisse de la réouverture des écoles ou des transports publics, les élus locaux n'ont pas été associés à la définition des grandes orientations prises par l'État, ni sur leur faisabilité. Parce qu'ils sont en première ligne, le risque est réel que pèse sur eux une responsabilité qui ne correspond pas à leurs compétences.

Le groupe Socialiste et Républicain pour réorienter le texte du Gouvernement afin de **prendre en compte la crise sociale** a proposé notamment :

- Que les indemnités perçues au titre du chômage partiel donnent lieu à des droits à la retraite ;
- Que la réforme de l'assurance chômage soit abrogée ;
- Que la trêve hivernale en matière d'expulsions locatives soit prolongée jusqu'au 15 novembre 2020 ;
- Que les frais bancaires soient plafonnés pour les ménages les plus modestes et fragilisés ;
- Que l'État prenne toutes les mesures pour assurer la sécurité alimentaire des personnes en situation de fragilité sociale ;
- Que les personnes sans domiciles fixes ne puissent faire l'objet de verbalisation ;
- D'assurer la gratuité des masques de protection pour toute personne qui en a la nécessité.

Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale : un nouveau rendez-vous raté pour l'hôpital !



Le groupe Socialiste et Républicain s'est opposé au texte.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale devenu de fait obsolète.

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale qui ne répondait pas aux besoins du moment, en particulier sur la crise sans précédent de l'hôpital et sur la question de la dépendance. Pour l'hôpital, la traduction dans le PLFFS des annonces du Premier ministre le 20 novembre, était particulièrement décevante. Le Gouvernement passe une nouvelle fois à côté de la réalité des besoins. Le groupe socialiste a regretté vivement que :

C'est pourquoi le groupe Socialiste et Républicain avait décidé, avec la quasi-totalité des autres groupes parlementaires, de mettre un terme à ce simulacre de débat.

Nous notons malgré tout avec satisfaction que le Président de la République a repris à son compte notre proposition de loi de programmation pour l'hôpital.

- les demandes de revalorisations salariales se transforment en primes, qui ne concernent que l'Ile-de-France qui plus est, sans aucune augmentation du point d'indice, ce qui était l'une des principales revendications des infirmiers et aides-soignantes dont les salaires sont parmi les plus bas de l'Union européenne ;
- ne soit pas mis fin aux fermetures de lits ;
- qu'il n'y ait pas d'augmentation des effectifs pour faire face à la surcharge de travail devenue la norme et reconnue au plus haut niveau de l'Etat.

Enfin, contrairement à l'effort « historique » annoncé par le Gouvernement sur l'hôpital, les nouveaux moyens financiers proposés ne correspondent pas à cette attente. L'annonce d'1,5 milliard d'euros sur trois ans, déjà insuffisante, se traduit dans la réalité du texte, par seulement 700 millions d'euros de nouveaux crédits pour l'hôpital. C'est donc sans surprise que les personnels hospitaliers sont une nouvelle fois mobilisés aujourd'hui.

Enfin, en ne compensant pas les exonérations de cotisations, le Gouvernement fragilise notre système de Santé en créant artificiellement un déficit. Pour le chef de file des sénateurs socialistes sur le texte : « *Cette non-compensation n'est pas un simple acte technique mais, un changement complet de philosophie de la « Sécu » qui évolue vers une institution à l'anglo-saxonne d'assistance aux plus défavorisés, détruisant un pilier de solidarité de la société et une source de démocratie sociale* ».

En première lecture, le groupe socialiste du Sénat s'était joint aux autres groupes pour reporter l'examen du projet de loi suite aux annonces du Président de la République.

En effet, le Président de la République avait fait des annonces concernant l'hôpital alors même que le Sénat examinait le

PROPOSITIONS

Crise sanitaire du covid 9

Pour sortir de la crise sanitaire et sociale, le groupe socialiste du Sénat demandait, dès le 12 mars, l'application de mesures d'urgence.

Le groupe a notamment proposé la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'hôpital qui prévoit le déblocage d'une enveloppe d'un milliard d'euros pour permettre la réouverture de lits dans tous les territoires, avec une priorité pour les zones carencées. En effet, cette crise sanitaire met une nouvelle fois en lumière les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins. Ce plan doit être étendu à la médecine de ville.

Bioéthique : à l'issue de deux semaines de débats intenses, le groupe Socialiste et Républicain du Sénat a, dans sa majorité, décidé de voter pour le texte



En votant pour ce texte, malgré les restrictions très importantes apportées par la droite sénatoriale, le groupe Socialiste et Républicain a fait le choix de « sauver » la PMA pour les couples de femmes et les femmes seules ce qui constitue une des mesures phare du projet de loi.

Les sénatrices et sénateurs socialistes ont néanmoins exprimé leur profonde insatisfaction face au texte sorti du Sénat : prise en charge de la PMA par la Sécurité Sociale limitée aux cas d'infertilité, non conservation des ovocytes pour les femmes, restriction du mode de filiation...

Sur le volet « recherche » du texte, la droite sénatoriale alliée de circonstance du Gouvernement, a fermé la porte à la possibilité de travaux essentiels pour la Recherche française en matière de médecine génétique prédictive et personnalisée. La commission spéciale avait réalisé un travail de fond conséquent pour permettre à la recherche scientifique en génétique de trouver toute sa place dans ce projet de loi, tout en l'encadrant notamment sur l'utilisation des tests génétiques, la modification ciblée du génome (ciseau moléculaire CRISPR-CAS 9) ou la sécurisation juridique des recherches sur l'embryon, les cellules souches embryonnaires et les cellules pluripotentes induites.

Le groupe Socialiste et Républicain avait d'ailleurs enrichi ce travail par ses propositions d'amendements, parce que nous croyons à la connaissance et au progrès scientifique au bénéfice de la société.

Le premier bébé éprouvette est né en 1982 alors que nous n'avions pas de loi de bioéthique. Il a fallu attendre 1994 pour que ce soit le cas. Entre temps, la recherche scientifique française n'a donné lieu à aucune dérive. La communauté scientifique française est responsable : elle demande un cadre clair et sécurisant pour travailler.

Mais en séance publique, c'est à un recul extrêmement préjudiciable auquel nous avons assisté. La frange la plus réactionnaire de la droite sénatoriale, soutenant la vision conservatrice de la ministre, est revenue sur les avancées de la commission spéciale. C'est à la révolution de la médecine prédictive et personnalisée que la majorité sénatoriale a ainsi fermé la porte.

C'est d'autant plus regrettable que, lors des précédentes lois de bioéthique, le Sénat avait été à l'initiative en matière de recherche, en ouvrant celle-ci aux cellules souches embryonnaires.

Sur tous ces sujets majeurs, le groupe socialiste regrette que le Sénat et la ministre n'aient suivi ni les conclusions de la commission spéciale, ni les recommandations du Comité consultatif national d'éthique.

La droite sénatoriale a fait preuve, une nouvelle fois, d'un conservatisme d'un autre âge face aux évolutions de notre société.

Covid-19 : le groupe Socialiste et Républicain opposé au transfert de 136 milliards de dette à la Sécurité sociale



Le Gouvernement fait le choix de faire supporter la dette covid-19 par les comptes sociaux, la Sécurité Sociale et l'Unédic. Pourtant cette dette ne relève pas d'un déficit structurel de la sécurité sociale mais des décisions liées aux mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire.

Comme l'a souligné en séance le chef de file socialiste pour le texte : « Au moment où un événement mondial, sans précédent, affecte la santé publique, multiplie situations précaires et pauvreté, met en danger des pans entiers de notre économie, vous réaffirmez la stricte autonomie de la dette sociale, vous portez à la charge des assurés sociaux, des milliards de dettes non liées à leur comportement ou à une mauvaise gestion des Caisses ».

Pour le groupe Socialiste et Républicain, il était possible, et cela aurait été tout à fait légitime, que cette dette soit portée par le budget de l'Etat.

Les sénateurs socialistes ont ainsi proposé de mutualiser dette Covid et dette publique. Cette solution étant soutenue par des économistes, des organisations syndicales, le Haut

Conseil pour le financement de la protection sociale. Sans être magique, cette solution a le mérite de la cohérence, de proposer une forte solidarité nationale et de préparer l'avenir. Dans une situation sans précédent, l'Etat a toute légitimité pour jouer son rôle d'assureur de dernier recours.

Comme les commissaires socialistes des finances l'ont très tôt dénoncé, ce transfert de dette correspondra, contrairement aux annonces du Gouvernement, à la création d'un nouvel impôt dans le cadre de la crise sanitaire. Au surplus, il s'agira d'un impôt particulièrement injuste, puisqu'il ponctionnera l'intégralité des salaires de 0,5% sans aucune progressivité.

Si le groupe Socialiste et Républicain a toujours soutenu la création d'une cinquième branche pour le risque de dépendance, la proposition du Gouvernement n'est pas satisfaisante sur la forme et sur le fond. Sur la forme, on ne peut répondre à un des enjeux majeurs de nos sociétés au détour d'un amendement déposé et voté dans l'urgence à l'Assemblée. Sur le fond, la proposition est une coquille vide sans financement et sans définition du risque et des prestations, et sans réponse sur la gouvernance de la branche.

Volet « recettes » du projet de loi de finances pour 2020 : un budget pour rien

A l'issue de l'examen du volet Recettes du PLF pour 2020, les sénateurs socialistes ont constaté que ni le Gouvernement, ni la majorité sénatoriale ne souhaitent réellement réorienter la politique conduite.

Par le biais de son projet de contre-budget, (voire page suivante) le groupe socialiste du Sénat a démontré qu'une autre politique était possible autour de trois questions prioritaires : la justice fiscale et sociale, la transition écologique et le renforcement de nos territoires.

A l'aune de ces trois priorités, nous constatons que le texte adopté ne traite aucun des problèmes que connaît aujourd'hui notre pays.

Sur le plan de la justice fiscale et sociale, les propositions socialistes d'un renforcement de l'impôt sur le revenu et sur les droits de succession ont été rejetés. Il en va de même sur nos demandes du rétablissement d'un ISF «2.0» et de l'exit tax, de la suppression de la flat tax ou encore de la niche « Copé », qui permet de soustraire chaque année à l'impôt cinq milliards de plus-value de cessions.

En matière de transition écologique, nous observons quelques mesures qui seront sans doute utiles. Mais les sénateurs so-

cialistes regrettent qu'aucune de leurs propositions, sur le CITE ou sur la fiscalité des transports, n'ait été retenues. De manière plus générale, pour les sénateurs socialistes, il n'y a pas, dans le texte, de logique d'ensemble en matière de développement durable, alors que l'urgence climatique est aujourd'hui unanimement proclamée.

Enfin, les territoires sont encore les grands oubliés. Contrairement au Gouvernement, les sénateurs socialistes souhaitent rappeler leur attachement aux territoires et aux collectivités locales. Dans cet état d'esprit, ils ont soutenu la compensation pour les collectivités de la disparition de la taxe d'habitation, adoptée à une très large majorité au Sénat. Mais ils auraient souhaité aller plus loin et que la majorité sénatoriale puisse mieux entendre la grogne des territoires et de ses élus, manifestée encore récemment lors du Congrès des départements.

Le droit parlementaire étant ce qu'il est, nous nous sommes abstenus afin de pouvoir débattre de la deuxième partie de ce PLF, consacrée aux dépenses. Cette position doit être cependant considérée comme valant un très net rejet de ce volet « recettes » de notre vote final sur l'ensemble du texte.

Le groupe Socialiste et Républicain a voté, sans surprise, contre le projet de loi de finances pour 2020

Pour le Groupe socialiste, le texte n'est pas à la hauteur des enjeux économiques et sociaux et de l'urgence climatique. Le Gouvernement s'entête avec sa politique économique à destination des plus aisés, ignorant l'accroissement des inégalités dans notre pays et ses conséquences sociales.

Bien sûr, sur un texte comme le PLF, tout le monde pourra trouver quelques points qui ne posent pas de difficulté, et le groupe Socialiste et Républicain a ainsi approuvé les crédits de 11 missions. Sur la mission « Défense », notamment, le groupe socialiste salue le respect des engagements pris par le Gouvernement à la suite du travail engagé sous la Présidence Hollande.

Toutefois, sur plus deux tiers des missions, le groupe socialiste s'est opposé au Gouvernement et à la droite sénatoriale. Quelques missions budgétaires sont très révélatrices à cet égard :

- Le budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche quasiment stable, n'est ainsi pas à la hauteur de la précarité à laquelle sont confrontés beaucoup d'étudiants.
- Si les crédits de la Mission écologie sont d'apparence stables, ils ne sauraient cacher une diminution lourde des moyens. En effet, on note une baisse de 2.491 emplois pour 2020, et près de 5.000 suppressions de postes à l'horizon

2022, alors que les défis de la transition écologique nécessitent des moyens humains importants.

- Sur la mission Cohésion des territoires, le logement est, une nouvelle fois, une simple variable d'ajustement. En effet, les coupes ont été particulièrement violentes dans le secteur HLM qui a perdu 1,3 milliard d'euros en 2018 puis en 2019 et 2020. En raison de cette politique, l'investissement dans les logements sociaux est trop souvent freiné.

Le Gouvernement trompe les Français ! La « revalorisation » des prestations sociales proposée (notamment APL et l'allocation adultes handicapés) était une farce, avec une hausse de 0.3 % alors que l'inflation pour 2020 sera de 1.3 %. En 2020, comme en 2018 et en 2019, les Français les plus fragiles vont mécaniquement perdre du pouvoir d'achat. Le groupe socialiste a réussi à faire adopter un amendement s'opposant à cette mesure et qui rétablit une juste indexation sur l'inflation.

Le « en même temps » du Gouvernement, c'est dénoncer d'une main les supposés « privilèges » des Français, avec la désindexation des prestations sociales, la réforme du Code du travail, la réforme de l'assurance chômage ou encore la réforme des retraites... et caresser dans le sens du poil, de l'autre main, les plus aisés de nos concitoyens.

NOS PROPOSITIONS POUR UN AUTRE BUDGET

Face à la montée des inégalités, plus de justice fiscale et sociale

- Réforme complète de la fiscalité du (grand) patrimoine : création d'un ISF «2.0» et refonte de la progressivité des droits de successions.
- Suppression des avantages indus accordés aux plus aisés : réforme de la flat tax, rétablissement de l'exit tax, suppression de la « niche Copé ».
- En matière de fiscalité économique, nous proposons une réforme complète de l'imposition sur les sociétés afin d'intégrer la taille de l'entreprise, ses résultats en matière de responsabilité sociale des entreprises (qui intègre pour rappel une composante environnementale), ses investissements productifs et ses bénéfices nationaux mais aussi internationaux.
- A la suite de la mise en oeuvre du prélèvement à la source, nous souhaitons engager une réflexion visant à intégrer l'intégralité des Français dans l'impôt sur le revenu avec la mise en place d'un impôt négatif pour les plus modestes.
- Expérimentation de la mise en place d'un revenu universel plus large que la proposition gouvernementale, basé sur l'automatisme du versement des aides et intégrant notamment les jeunes de moins de 25 ans, actuellement exclus du RSA.
- Alignement des revalorisations des minima sociaux sur l'inflation, fin de la baisse des aides sociales comme les APL.
- Poursuite de la réduction du nombre de niches fiscales et de la suppression des taxes et impôt à faible rendement pour plus de lisibilité et de simplicité fiscale,
- Poursuite d'une stratégie de réduction des déficits et de la dette visant deux objectifs : se doter de marges de manœuvre

pour le présent tout en réduisant activement le poids de la dette publique qui se traduit inévitablement, à chaque retournement de conjoncture, par une fragilisation des plus précaires et par une remise en cause des politiques publiques en leur faveur.

Face à l'urgence climatique, l'engagement pour une réelle transition écologique

- Doublement de l'enveloppe du CITE et transformation complète du crédit d'impôt en prime, avec insertion de critères de progressivité afin de permettre la rénovation des logements des classes populaires sans préjudice pour les autres catégories de demandeurs.
- Suppression sous cinq ans du soutien financier public aux énergies fossiles et réinvestissement des montants obtenus dans la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables.
- Renforcement des obligations qualitatives en matière de construction de nouveaux bâtiments publics et intégration systématique de clauses environnementales dans la commande publique.
- Accélération du passage à l'agroécologie et interdire à moyen-terme les pesticides dangereux, et plus largement l'ensemble des produits comportant des risques en matière de santé environnementale.
- Systématisation des filières REP, qui ont fait leurs preuves, et notamment en créant de nouvelles concernant les produits non-recyclables (principe du pollueur-payeur). Encourager les filières de réemploi (ESS) et s'orienter vers la fin des produits à usage unique.

• En matière d'impôt sur le revenu, intégration dans les déductions fiscales de l'utilisation des transports collectifs dans les trajets domicile – emploi, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui

Face au mécontentement populaire, la République des territoires

- Garantie d'une réforme de la taxe d'habitation sans aucune perte financière pour les collectivités territoriales : rétablissement de la revalorisation des bases d'une part et renoncement à la ponction sur le différentiel de TH entre 2017 et 2019.
- Engager une pause dans les transferts de compétences et réévaluation complète du coût pour chaque strate de collectivités de ces transferts. Ajustement en conséquence des flux financiers entre l'Etat et les collectivités : le décideur doit être le payeur !
- Achèvement de la réforme de la DGF initiée durant le quinquennat précédent, pour davantage de justice entre les territoires.
- Lancement immédiat de la réforme des valeurs locatives (prévue en 2026 par le Gouvernement) aujourd'hui génératrices d'inégalités flagrantes entre les territoires, au détriment des plus fragiles.
- Abandon de la réforme de la carte de l'implantation des trésoreries et élaboration d'une charte nationale, contraignante pour l'Etat, de la présence des services publics au cœur des territoires.
- Généralisation des expériences de budgets participatifs locaux.
- Maintien des dispositions relatives au soutien des zones de revitalisation rurale (ZRR), afin de favoriser le désenclavement de tout le territoire et de soutenir l'attractivité des communes rurales.

Financement des mesures liées à la crise : un groupe Socialiste et Républicain constructif

La crise sanitaire a nécessité trois budgets rectificatifs en six mois. Les sénateurs socialistes et républicains sont restés à cet égard constants et ont réaffirmé des principes démocratiques, sociaux et solidaires fondamentaux.

En premier lieu, c'est par le biais de la solidarité nationale qu'il faut répondre aux enjeux financiers de la crise sanitaire. Contrairement aux méthodes mises en œuvre dès la crise des gilets jaunes par le Gouvernement, les sénateurs socialistes estiment qu'il appartient à l'Etat de financer ces mesures et non aux collectivités et à la Sécurité sociale. De la même manière, la volonté systématique de réduire les compensations aux collectivités, qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les territoires doit être dénoncée.

Au final, le Gouvernement accentue via la CRDS la pression fiscale sur l'ensemble de la population, incluant les plus précaires déjà mis à mal par la crise, mais refuse toutes nos propositions d'augmentation de la fiscalité du capital, des hauts revenus ou encore des bénéficiaires économiques exceptionnels. C'est là le «péché originel» de la réponse apportée par le Gouvernement qui conduit d'une part à se priver de ressources fondamentales pour répondre à la crise tout en poursuivant un creusement des inégalités sociales initié depuis 2017.

En ce qui concerne le contenu de ces budgets rectificatifs, il convient de distinguer les mesures dites « d'urgence », contenues notamment dans le PLFR n°1 et n°2 des mesures dites « de relance ». La nécessité des mesures d'urgence a conduit les sénateurs socialistes et républicains à ne pas s'opposer au premier budget rectificatif et à s'abstenir sur le deuxième.

C'est cependant en matière de relance que le bât blesse dans le PLFR n°3. De nombreux secteurs d'activités de notre pays, comme la culture, le tourisme, le BTP et bien d'autres ne font pas l'objet d'une réponse politique et budgétaire satisfaisante. Alors que notre pays et ses territoires avaient besoin d'un grand plan de relance, le Gouvernement tergiversait et faisait reposer une large partie des conséquences de la crise sur les collectivités territoriales et sur le tissu économique.

C'est pourquoi notre groupe avait déposé plus de 150 amendements, pour répondre à ces enjeux oubliés par une « start-up nation » de plus en plus déconnectée. Cependant, et malgré nos efforts et nos propositions, le compte n'y est pas : les sénateurs socialistes n'ont pu que s'opposer à ce texte très largement insuffisant, lacunaire et éloigné des réalités.

Engagement et proximité : un texte utile mais inachevé



Les sénatrices et sénateurs socialistes ont voté le projet relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

L'ambition de ce texte était de rénover la démocratie locale et d'apporter aux élus un soutien à la hauteur de l'investissement qu'ils consacrent à nos concitoyens et à leurs mandats. Les élus espéraient beaucoup. Le texte n'est pas à la hauteur de cette attente.

S'il permettra bien de mettre fin à quelques difficultés du quotidien pour les maires et leurs équipes, c'est avant tout un texte correctif à défaut d'être véritablement structurant.

Qu'il s'agisse d'améliorer la représentation des maires des petites et moyennes communes au sein des intercommunalités, de rendre effective la parité à compter du renouvellement de 2026 ou de mettre en place les conditions qui permettent de concilier la vie d'élu local et la vie professionnelle, aucune avancée décisive n'a été au rendez-vous.

Des mesures concrètes directement issues des propositions des sénateurs et sénatrices socialistes méritent d'être soulignées.

Ainsi, la place et le rôle des maires dans l'intercommunalité seront confortés. La conférence des maires deviendra la règle commune si tous les maires ne sont pas membres du bureau.

Les élus locaux disposeront par ailleurs d'un droit d'initiative pour demander la révision du schéma départemental de coopération intercommunale.

L'information des élus concernant les enjeux de sécurité pour leur commune sera renforcée. L'obligation pour le préfet de venir présenter chaque année, devant le conseil municipal, l'action de l'État en matière de sécurité et de prévention de la délinquance pour la commune illustre cette évolution.

Les sénateurs socialistes ont permis de consolider certains droits et d'en introduire de nouveaux.

Nous avons garanti que la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints sera automatique.

Par ailleurs, tous les adjoints bénéficieront du droit de suspension de leur contrat de travail et de leur réintégration dans l'emploi à l'issue de leur mandat. Tous les élus pourront bénéficier d'une formation au cours de la première année de leur mandat. Et les conseillers communautaires en situation de handicap pourront se faire rembourser les frais spécifiques de déplacement qu'ils engagent dans le cadre de leur mandat.

Ce texte est loin d'épuiser le champ des améliorations possibles en matière de démocratisation des fonctions électives. Nous déplorons que la parité, grande cause du quinquennat, ait été complètement sacrifiée malgré les nombreuses initiatives du groupe Socialiste et Républicain.

Engagement dans la vie locale : pour les sénateurs socialistes, des avancées notables malgré l'existence de désaccords



Reconnaissant enfin le rôle essentiel et l'engagement des maires dans notre démocratie, le Gouvernement a fait le choix de présenter au Sénat un second projet de loi sensé répondre aux difficultés des élus locaux.

En dépit des ambitions affichées et de quelques bonnes mesures, le texte présenté n'était pas, comme le précédent, à la hauteur des enjeux.

A l'issue de deux semaines d'examen, le groupe Socialiste et Républicain a significativement enrichi le texte de nombreuses mesures. En conséquence, il a choisi de voter pour le texte.

Parmi les nombreux apports socialistes au texte, on signalera en particulier :

- Le caractère obligatoire de la conférence des maires qui contribuera au dialogue local.

- L'introduction de la parité dans les exécutifs des communes de plus de 1000 habitants et une meilleure représentation des femmes dans l'exécutif des conseils communautaires. Si d'au-tres propositions socialistes n'ont pas été adoptées, ces avancées constituent un pas de plus vers l'égalité femme homme.

- En ce qui concerne les droits des élus et la démocratie locale, le groupe socialiste a obtenu que tous les adjoints s'ils sont salariés puissent bénéficier du droit à la suspension de leur contrat et leur réintégration de droit à l'issue de leur mandat.

Le groupe socialiste avait portée au Sénat via une proposition de loi adoptée dès avril 2018. Sur ce sujet, le groupe socialiste enjoint le Gouvernement à clarifier sa participation au financement de cette mesure.

- Suite à l'alerte de *Droit Au Logement*, les personnes sans domicile fixe ne pourront être sanctionnées par des amendes pour occupation illégale de la voie ou du domaine public.

Concernant la rémunération des élus locaux, le groupe socialiste juge positif que la revalorisation des indemnités soit étendue jusqu'aux communes de 3500 habitants et que la revalorisation soit demeurée automatique. Il regrette en revanche que les indemnités des élus des communes moyennes ne soient pas traitées.

Certains désaccords subsistent pourtant. Rendre facultatif les conseils de développement est une remise en cause de la participation citoyenne.

Plutôt que de resserrer les liens entre les intercommunalités et leurs communes membres, la droite sénatoriale s'est engagée sur la pente glissante du détricotage des intercommunalités. Pour les socialistes, un travail pour la démocratisation du fonctionnement des intercommunalités doit être engagé. Ils seront particulièrement vigilants sur la question des ressources accordées aux collectivités dans le budget 2020 après la suppression de la taxe d'habitation.

Économie circulaire : les Sénateurs socialistes votent pour un texte fortement enrichi par le Sénat



Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été adopté à la quasi-unanimité par le Sénat.

Cette unanimité ne saurait toutefois cacher les faiblesses du projet de loi initial. Le Gouvernement ne fixait en effet aucun objectif concret en matière de réduction des déchets, notamment plastiques, alors même qu'il annonçait l'année dernière vouloir atteindre 100% de plastique recyclable en France en 2025.

Au contraire, il proposait de perpétuer le système « tout plastique » en proposant de créer une consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques. Le chef de file du groupe, a ainsi dénoncé en séance une mesure qui « avait tout de la fausse bonne idée » et qui avait été « conçue par et pour les vendeurs de boissons ». Cette consigne pour recyclage a finalement été rejetée à la quasi-unanimité.

Toutefois, le Sénat – dans sa diversité – a intégré de nombreuses dispositions concrètes pour renforcer ce texte. Les sénateurs socialistes ont notamment soutenu l'intégration d'un titre additionnel au début du projet de loi, contre l'avis du Gouvernement, afin de se fixer des objectifs chiffrés en matière de réduction de nos déchets.

En séance, les sénateurs socialistes ont fait adopter plusieurs mesures fortes pour sortir de l'hypocrisie et du greenwashing.

Le principe selon lequel toutes nos politiques publiques de-vront désormais fixer des actions à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution plastique, est désormais inscrit dans la loi. Une filière à « REP » pour tous les produits non recyclables a été créée, afin que les producteurs les plus « polluants » contribuent eux aussi à la gestion des déchets qu'ils génèrent. L'obligation d'installation d'un compteur d'usage sur les équipements électriques et électroniques a été instaurée afin de lutter contre l'obsolescence programmée et la création d'un Fonds national pour le réemploi a été actée.

Si ce texte ne va pas aussi loin que le Groupe socialiste l'aurait souhaité, il se félicite néanmoins des nombreuses améliorations qui ont été apportées, tout en regrettant l'obstination du Gouvernement à ne pas être à la hauteur des enjeux environnementaux.

Le groupe socialiste regrette également l'attitude du Gouvernement en fin d'examen de ce texte qui, mécontent de certains votes survenus au cours des débats, a demandé une deuxième délibération. Ce nouveau vote a conduit à la suppression de plusieurs amendements initialement adoptés comme celui du groupe socialiste visant à interdire les suremballages plastiques. Encore une occasion manquée d'aller plus loin dans la lutte contre la pollution et la réduction de nos déchets.

OPPOSITION

Économie circulaire : le Sénat s'oppose à la consigne pour recyclage, un non-sens écologique

Le Sénat vient de rejeter à la quasi-unanimité la mesure - qualifiée de symbolique par le Gouvernement - de la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique dans le cadre du projet de loi « Économie circulaire ».

Sur tous les bancs de l'hémicycle, des voix se sont élevées contre cette fausse bonne idée « qui consiste à privatiser, une nouvelle fois, une part du service public assuré par les collectivités locales », comme l'a rappelé le chef de file du groupe socialiste sur le projet, tout en n'ayant « aucun impact sur la réduction de la production et de la consommation plastique ».

En effet, cette consigne pour recyclage des bouteilles en plastiques a été pensée par et pour les industriels de la boisson. Le plastique est le premier débouché de l'industrie pétrochimique et les bouteilles en plastique en sont l'étendard.

Cette consigne pour recyclage est pourtant un non-sens écologique car elle vise à perpétuer le « tout plastique » en faisant croire au consommateur qu'il fait un geste écologique en ramenant sa bouteille. Les exemples à l'étranger le démontrent, à l'image de l'Allemagne, où la mise en place de ce type de consigne a entraîné une explosion de la consommation de plastique à usage unique.

De plus, cette consigne risque de déstabiliser notre service public des déchets dont l'efficacité a fait ses preuves. En retirant du « bac jaune » les bouteilles en plastique au profit d'une consigne privatisée, nous amputons l'une des rares sources de revenu des collectivités en matière de gestion des déchets à hauteur de 100 à 200M€ et ce, pour le redistribuer aux industriels. Or, dans le même temps, il a été demandé aux élus locaux des efforts pour se moderniser et généraliser l'extension des consignes de tri d'ici 2022.

Pour toutes ces raisons, les sénateurs socialistes ont dénoncé cette proposition du Gouvernement et ont porté des amendements pour mettre fin à cette vaste hypocrisie écologique.

La fin du plastique à usage unique, voilà qu'elle aurait dû être la priorité du Gouvernement ! Pas sa pérennité !

AUTRES PROJETS DE LOI

Parquet européen et justice pénale spécialisée : le groupe Socialiste et Républicain du Sénat, pointe les insuffisances du texte en matière environnementale. ✓

Le groupe Socialiste et Républicain du Sénat approuve et se félicite du dispositif mettant en place un parquet européen que la France soutient de longue date. En revanche, les sénatrices et sénateurs socialistes regrettent vivement le manque d'ambition des mesures environnementales du texte.

L'instauration de pôles régionaux laisse sceptiques une grande partie des acteurs quotidiens de la justice qui réclament surtout une hausse des moyens. Comme l'a relevé en séance le chef de file des socialistes sur le texte : « *il n'y a pas de poursuites de la part d'un procureur sans enquête ni dossier des agents chargés de l'environnement et de la*

constatation des délits. C'est vrai, aujourd'hui, devant les juridictions ordinaires de première instance. Ce sera vrai également, demain, devant ces nouvelles juridictions » !

Le groupe Socialiste et Républicain du Sénat estime également que la mise en place de la convention judiciaire écologique ne peut constituer une réponse adaptée et acceptable face aux atteintes à l'environnement. En effet, lorsqu'une entreprise détruit notre environnement, les dégâts provoqués sont bien souvent irrémédiables et une simple compensation financière ne saurait suffire. La convention judiciaire ne permet pas non plus la pédagogie d'un procès devant une ju-

ridiction pénale.

Pour le co-chef de file socialiste, « *Nous conservons l'espoir que la Convention Citoyenne pour le Climat vienne améliorer les réponses existantes en matière de justice environnementale, puisque le Président de la République s'est engagé à en reprendre les conclusions sans filtre.* »

Malgré ces réserves, le groupe socialiste du Sénat a fait le choix de soutenir le texte.

Proposition de loi sur le congé de deuil pour le décès d'un enfant : le groupe socialiste du Sénat a soutenu le texte ✓

Le groupe Socialiste et Républicain du Sénat a voté pour la proposition de loi adoptée par le Sénat.

Le groupe socialiste salue les travaux des commissions qui ont permis d'élaborer un texte à la hauteur des attentes en partant du vide installé par l'Assemblée nationale en lieu et place de la proposition de loi d'origine.

L'examen au Sénat a permis de faire émerger une série de moyens cohérents et humains auxquels les sénatrices et sénateurs socialistes sont pleinement favorables.

Le chef de file des socialistes sur le texte a salué en séance « *un moment de grâce qu'on ne saurait bouder, de grands moments où l'humanité et l'empathie l'emportent sur*

toute autre considération au-delà de toutes différences de sensibilités. »

Proposition de loi contre les violences au sein de la famille : le groupe socialiste dénonce un simulacre d'examen en séance

Pour les sénatrices et sénateurs socialistes, la lutte contre les violences familiales méritait mieux qu'un examen tronqué où les propositions d'améliorations du texte ont été systématiquement rejetées pour satisfaire les objectifs de communication du Gouvernement et de la droite sénatoriale.

Le groupe socialiste avait abordé ce texte dans un esprit constructif et son examen avait traduit cet état d'esprit positif. Le travail en commission a illustré la volonté de tous de dépasser les clivages politiques classiques pour trouver le meilleur dispositif pour lutter contre les violences conjugales.

Hélas, la droite sénatoriale, pourtant très largement absente en séance, a bloqué toutes les propositions d'améliorations concrètes du texte par pur opportunisme par des manœuvres réglementaires qui ne sont pas à leur honneur.

Quant au Gouvernement, soucieux d'assurer la communication du Grenelle des violences conjugales et de garder le monopole du sujet, il a lui aussi refusé toute amélioration du dispositif juridique présenté reconnaissant pourtant à plusieurs reprises l'intérêt des propositions socialistes, et d'une manière générale des autres groupes.

Le groupe socialiste par la voix de sa cheffe de file Marie-Pierre de la Gontrie a regretté l'image donnée du Sénat et du travail parlementaire à cette occasion. Mais surtout, il dénonce le cynisme du Gouvernement qui face à cette cause majeure et aux milliers de victimes, retarde la mise en place urgente de nouvelles mesures pourtant attendues.

Face à ces pratiques du Gouvernement et des LR, les sénateurs du groupe Socialiste et Républicain et du groupe CRCE ont décidé de quitter l'hémicycle.

LES PROPOSITIONS DE LOI DU GROUPE SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN

ADOPTÉES PAR LE SÉNAT

Adoption à l'unanimité du Sénat d'une proposition de loi socialiste pour rendre effectif le droit à changer d'assurance emprunteur.

Les sénateurs du groupe socialiste se félicitent de l'adoption à l'unanimité du Sénat d'un texte qui redonne du pouvoir d'achat et qui parle aux Français.

L'assurance emprunteur protège l'emprunteur et sa famille contre les accidents de la vie et garantit le remboursement du prêt à la banque. Elle peut représenter jusqu'à 30 à 40% du coût total du crédit. Or le marché de l'assurance emprunteur, qui représente près de 9 milliards d'euros, reste capté par les banques malgré la volonté du législateur d'ouvrir ce secteur à la concurrence et de faire baisser le coût de cette assurance.

Le sénateur, à l'origine de la création du droit de substitution annuel, a considéré qu'il fallait donc encore légiférer « pour mettre fin aux pratiques qui privent les emprunteurs de leur droit à changer d'assurance emprunteur ». Il estime que « la mise en place d'une véritable concurrence pourrait redonner 3 milliards d'euros de pouvoir d'achat » rappelant que « le pouvoir d'achat est la priorité n°1 des français ».

La proposition de loi prévoit de clarifier la date de résiliation d'un contrat d'assurance emprunteur ce qui évitera toute tentative de dés-

information des emprunteurs. Elle renforce les obligations d'information que la banque doit à son client dès le début du processus de souscription du prêt et crée une obligation annuelle d'information sur le droit à changer d'assurance emprunteur et les modalités d'exercice de ce droit. Enfin, la proposition de loi renforce les sanctions en multipliant le montant des amendes par dix, soit 15 000 euros par manquement.

Le chef de file socialiste sur le texte a rappelé que le gain de pouvoir d'achat attendu de cette réforme « serait particulièrement bienvenu car le taux d'endettement des ménages lié à l'habitat devient préoccupant... dans un contexte où l'accession à la propriété est de plus en plus difficile pour les classes moyennes ». Il a également demandé au Gouvernement de revenir sur la suppression programmée des aides (PTZ dans les zones B2 et C) qui accompagnent les ménages modestes dans leur première acquisition.

Les dispositions de cette proposition de loi ont également été adoptées à l'unanimité du Sénat le 5 mars 2020 dans le cadre du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique.

Renforcement de l'encadrement des frais bancaires : une belle avancée pour les plus modestes à l'initiative du Groupe Socialiste et Républicain du Sénat.

Les sénatrices et sénateurs socialistes et républicains se réjouissent de l'adoption de leur proposition de loi visant à renforcer l'encadrement des frais bancaires.

Depuis plusieurs années, les associations de consommateurs dénoncent les pratiques abusives du secteur bancaire. Pour les plus précaires, ce sont parfois plus de 500 € par an qui peuvent être dépensés en frais bancaires pour incident de paiement.

La crise sanitaire est aussi une crise sociale et il y a urgence à agir. Les banques continuent en effet de prélever chaque mois leurs commissions diverses sur ceux qui s'enfoncent dans la grande pauvreté.

Comme l'a souligné, le co-auteur du texte « Les frais bancaires nuisent directement à l'efficacité des actions publiques menées pour aider ceux qui sont déjà en difficulté. Les frais bancaires constituent un levier sur lequel nous pouvons et nous devons agir. »

Le texte voté propose d'inscrire dans la loi un plafonnement de ces frais.

Certes, les dispositions d'encadrement prévues ont été réduites par la majorité sénatoriale, avec la complicité d'un Gouvernement qui ne voulait pas entendre parler d'un tel plafonnement. Début mai notamment, une avancée avait été obtenue.

Le Sénat avait voté une disposition permettant d'exonérer de frais bancaires, le temps de la crise, les personnes fragiles financièrement. La majorité sénatoriale s'est aujourd'hui reniée en ne votant pas le même dispositif. Le Gouvernement s'est opposé de façon butée au texte en refusant même de chercher un compromis avec le Sénat. Il a été défavorable à tous les amendements venus des différents groupes et n'en a déposé aucun lui-même. Cette position du Gouvernement traduit son indifférence à l'égard des plus fragiles de nos concitoyens.

Toutefois, le texte adopté constitue une avancée claire au bénéfice des plus modestes et nous espérons que l'Assemblée Nationale pourra examiner très rapidement cette proposition de loi.

Le Sénat adopte une loi socialiste réformant le régime des catastrophes naturelles pour améliorer l'indemnisation des sinistrés et accompagner davantage les maires

Le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi déposée par le groupe Socialiste et Républicain visant à réformer le régime des catastrophes naturelles. Elle vient traduire certaines recommandations de la mission d'information sénatoriale relative à la gestion des risques et à l'évolution de nos régimes d'indemnisation créée en janvier 2019 à la demande des sénateurs socialistes.

Partant du constat que les aléas climatiques se multiplient et que le système actuel – datant de 1982 – reste incompréhensible et injuste pour de nombreux sinistrés, cette mission a formulé une cinquantaine de propositions visant à adapter notre régime au changement climatique qui « provoquera une augmentation de la sinistralité au titre des catastrophes naturelles de 50 % à l'horizon 2050 » a rappelé la rapporteure du texte .

Ce texte vise ainsi à « renforcer les droits des assurés et le montant des indemnisations dont ils bénéficient (...) ainsi que le pouvoir des maires qui sont en première ligne lors de la survenance d'une catastrophe naturelle », a précisé l'auteure de la proposition de loi.

Pour les sinistrés, les frais de relogement d'urgence seront ainsi pris en charge par le régime « CATNAT », un crédit d'impôt pour la prévention des aléas climatiques sera créé et le délai de prescription pour les déclarations de sinistres liés à la sécheresse sera porté de 2 à 5 ans.

Pour les élus locaux, le délai pour demander une reconnaissance de « CATNAT » est porté de 18 à 24 mois, la possibilité de soumettre une deuxième demande de reconnaissance suite à un refus est introduite et la création d'une cellule départementale de soutien aux maires est actée dans la loi.

Par ailleurs, la proposition de loi propose de réformer le fonctionnement du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « Fonds Barnier », afin de lui donner davantage de souplesse et de moyens. Ainsi, elle supprime le plafonnement des ressources de ce fonds, fixé à 137 millions d'euros, afin que l'intégralité des contributions des assurés leur reviennent, soit 207 M€ en 2020.

Cette augmentation permettra notamment de « construire une vraie politique de prévention, de culture du risque à la hauteur des enjeux climatiques » car « 1€ de prévention c'est 7€ économisés dans l'indemnisation » a ainsi rappelé l'auteure du texte.

Au vu de cette belle unanimité trouvée au Sénat et des fortes attentes de nos concitoyens sur ces questions, les sénateurs socialistes espèrent désormais que ce texte sera rapidement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour une entrée en vigueur rapide.

Les propositions du groupe Socialiste et Républicain pour "une nouvelle ère de la décentralisation" adoptées par le Sénat

Les sénateurs socialistes présentaient le 25 juin, en séance leurs propositions pour une « nouvelle ère de la décentralisation ».

Plus qu'un « nouvel acte », les sénateurs socialistes proposent une nouvelle appréhension de la décentralisation, rompant avec le conformisme qui existe en la matière.

Pour l'un des auteurs de la résolution, « nous sommes à la fin d'un cycle et des solutions inédites doivent voir le jour. La relance, comme la transition écologique, passent nécessairement par les territoires ».

Il s'agit, avec cette proposition de résolution, de dépasser la simple perspective organisationnelle et de répartition des compétences, pour mettre au cœur des propositions la finalité de la décentralisation. L'enjeu est de faire en sorte que les biens et services publics locaux soient distribués équitablement sur le territoire de telle façon qu'aucun citoyen ne soit jamais oublié, ou mis à la périphérie.

Pour les sénatrices et sénateurs socialistes et républicains, l'Etat doit concentrer son action sur ses compétences régaliennes, d'infra-structures nationales et de solidarité, supprimer les doublons inutiles entre Etat déconcentré et collectivités décentralisées et mettre fin au processus de création d'agences qui signe le démembrement de l'Etat.

En parallèle, un puissant mouvement de décentralisation doit être engagé. Il faut rétablir aux régions le pilotage de la politique de

l'apprentissage et leur confier celle du service public de l'emploi, affirmer le rôle du département pour les solidarités et l'ingénierie locale, conférer une place plus affirmée aux élus locaux dans la gestion des hôpitaux, a notamment défendu le sénateur co-auteur du texte, pour qui il faut également remettre à plat la relation financière entre l'Etat et les collectivités.

« Il faut que les collectivités deviennent des acteurs à part entière, pas des figurants dépendants des dotations de l'Etat, qui récupèrent trop souvent de nouvelles compétences sans les moyens financiers nécessaires » a abondé le chef de file socialiste .

Mais au-delà, cette nouvelle ère de la décentralisation doit permettre de faire émerger un nouveau modèle, plus horizontal et plus coopératif, par l'expérimentation, la différenciation et la solidarité inter-territoriales.

Enfin, il faut achever la démocratisation des collectivités territoriales par le renforcement notamment de la parité et la mise en place d'un vrai statut de l'élu qui permettra de diversifier l'origine sociale du personnel politique tout en assurant les conditions de son renouvellement.

Les sénateurs du groupe Socialiste et Républicain se réjouissent de l'adoption de leur proposition de résolution. Ce soutien du Sénat vient valider une démarche à la fois ambitieuse et inédite et oblige le Gouvernement à clarifier rapidement ses intentions concernant la loi « 3D ».

Adoption au Sénat d'une proposition de loi socialiste largement modifiée sur la réforme de la fiscalité des héritages

Le Sénat a examiné ce mercredi 23 octobre une proposition de loi de réforme de la fiscalité des héritages et donations déposée par les Sénateurs Socialistes.

Cette proposition avait trois objets :

- Favoriser la transmission vers les plus jeunes dans un contexte d'allongement de la durée de vie moyenne ;
- Rétablir la progressivité de cette imposition pour davantage de justice fiscale ;
- Revoir l'assiette de taxation afin de mettre un terme à l'optimisation fiscale pratiquée notamment par les plus aisés, en particulier par le biais des placements en assurance-vie.

Le texte a été profondément remanié par la majorité sénatoriale, souvent avec le soutien du Gouvernement. Les Républicains et La République En Marche sont donc défavorables à un lissage de la progressivité des droits de successions qui permettait pourtant de protéger les plus modestes tout en demandant aux plus riches une juste contribution à l'effort fiscal national.

On constatera également qu'il n'y a pas de réelle volonté de ces formations politiques de lutter véritablement contre l'optimisation fiscale et que l'intégration dans l'assiette de taxation des

assurances-vie, pourtant légitime, a été largement rejetée.

Le groupe socialiste regrette que les initiatives prises par la majorité sénatoriale, visant à ne pas rééquilibrer la fiscalité sur les héritages et donations, nous aient obligé à nous abstenir sur un texte dont nous sommes à l'origine.

Cet examen aurait pourtant dû constituer une avancée importante en faveur d'une plus grande justice fiscale et un effort dans la solidarité intergénérationnelle. Malgré les avancées obtenues au bénéfice de la jeunesse à leur initiative, les Sénateurs socialistes ne peuvent s'associer aux modifications substantielles apportées au texte par la droite sénatoriale.

Dans les cas de figure où un patrimoine familial existe, cela aurait permis aux jeunes de s'insérer plus facilement dans la vie active. Les politiques en faveur de la jeunesse demeurent l'un des engagements forts des Sénateurs socialistes. Le groupe socialiste poursuivra ce combat, ainsi que la recherche d'une plus grande justice fiscale aujourd'hui mise à mal par cette vision libérale commune à la droite et au Gouvernement.

REJETÉES PAR LE SÉNAT

La question des droits sociaux des travailleurs des plateformes numériques posée au Sénat

Le Sénat a rejeté la proposition de loi socialiste visant à rétablir les droits sociaux des travailleurs numériques.

Pour le groupe Socialiste et Républicain du Sénat, il était urgent et indispensable de mettre à l'agenda politique et législatif la question des droits sociaux de ces travailleurs précarisés. Tout particulièrement après la décision du Conseil Constitutionnel d'invalider le dispositif de charte sociale du Gouvernement.

A travers l'examen de cette proposition de loi c'est la question des conditions de travail, de rémunérations des droits sociaux de ces travailleurs de plus en plus nombreux qui doit être posée.

Il s'agissait ici de réaffirmer des valeurs profondément progressistes de défense du droit du travail et de la citoyenneté sociale des travailleurs qui sont en danger tout en répondant à leur recherche d'indépendance en introduisant le modèle coopératif dans le débat.

Les auteurs du texte, ont présenté une réponse législative à un phénomène que le groupe socialiste refuse de considérer comme inéluctable à travers le recours aux coopératives d'activité et

d'emploi(CAE) ou par défaut au salariat.

Ce regroupement économique solidaire des travailleurs de plateforme en entrepreneuriat collectif leur offrira la possibilité d'inscrire leur activité dans un cadre juridique existant, dans le statut d'entrepreneur salarié en CDI et de bénéficier d'une vraie protection sociale. Cette organisation collective leur permettra en outre de peser dans les négociations futures et la contractualisation avec les plateformes numériques et, ainsi, de mieux faire valoir leurs droits.

Tous les intervenants en séance ont reconnu l'importance du débat et de facto le caractère inadapté de la charte proposée par le Gouvernement.

Sans surprise, la majorité sénatoriale a rejeté la proposition de loi mais le groupe socialiste a déjà fait avancer le débat, puisque la mission d'information de la commission des affaires sociales du Sénat sur le droit social applicable aux travailleurs indépendants économiquement dépendants a intégré la question des coopératives dans ses travaux dont les conclusions ont été rendues publiques en mai.

Justice fiscale : une nouvelle fois, le Gouvernement et la droite sénatoriale refusent d'envisager une imposition plus progressive du capital.

Le groupe Socialiste et Républicain avait inscrit dans son ordre du jour réservé une proposition de résolution demandant au Gouvernement de mettre en œuvre une imposition de solidarité sur le capital afin de renforcer la justice fiscale et sociale et de répondre au défi de financement de la crise sanitaire, économique et sociale du Covid-19.

Pour l'auteur de la proposition de résolution, « Dans les circonstances actuelles, seul le capital est mobilisable : ni les revenus ni la consommation ne le sont. Rejeter une réflexion sur l'imposition du capital est un non-sens économique absolu ».

Comme l'a souligné en séance le chef de file : « La réalité qu'occulte le Gouvernement, c'est que ce niveau de prélèvement en France est lié à un périmètre d'intervention de l'Etat plus large que chez nos voisins. C'est une question de choix de société ».

Enfin, pour la co-chef de file : « *Aujourd'hui on voit émerger deux*

visions de la participation des plus riches, l'impôt ou l'acte philanthropique. Mais la différence entre les deux, c'est ce qu'on appelle la démocratie. C'est le fait que ce sont les élus du peuple qui décident qui est prélevé, de combien et pourquoi faire ».

Les sénatrices et sénateurs socialistes et républicains regrettent que cette proposition ait été rejetée. En effet, le format d'une résolution permettait d'échanger, non pas sur des mécanismes précis qui auraient pu être clivants, mais sur les grands principes d'une imposition de solidarité sur le capital repensée et sans totem ni tabou.

En définitive, le groupe Socialiste et Républicain constate une nouvelle fois l'alliance des sénateurs LR, UC et LREM et du Gouvernement pour s'opposer à une proposition de justice fiscale et sociale pour une participation adaptée et rénovée des plus grandes fortunes à la solidarité nationale.

La proposition de loi socialiste de fonds d'indemnisation des malades de la covid-19 rejetée par la majorité sénatoriale

Cette proposition de loi, très attendue, était l'aboutissement d'un travail de longue haleine avec des victimes, des organisations syndicales, d'aide aux victimes et des professionnels de santé.

Dans la lutte contre la pandémie de la COVID 19, le personnel soignant et d'entretien, mais aussi les pompiers, les forces de l'ordre et de sécurité ou les employés des magasins ont une activité essentielle qui se révèle, en ces temps d'épidémie, prioritaire et nécessaire pour le pays tout entier. Il ne faudrait pas oublier dans cette liste, les bénévoles qui ont continué à s'occuper des plus vulnérables de nos concitoyens, ce que ne permet pas la seule reconnaissance en maladie professionnelle.

Dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, il appartient à la puissance publique de garantir une indemnisation des malades de la Covid-19 décédés ou conservant de graves séquelles et qui ont contractés la maladie dans le cadre de leur activité.

A cette fin, la proposition de loi créait un fonds d'indemnisation spécifique pour les victimes du « Covid-19 », qu'elles soient salariées du privé, agents de la Fonction publique, indépendants ou bénévoles, dès lors qu'elles ont apporté leur précieux concours dans la lutte contre l'épidémie.

Le texte s'inscrivait dans une volonté d'élargir le champ des bénéficiaires d'une indemnisation, au-delà même de la reconnaissance de la Covid 19, en maladie professionnelle.

Comme l'a souligné en séance l'auteur de la proposition de loi : « *je vous propose un outil simple et juste, fondé sur des principes clairs et des critères objectivables, afin de permettre la réparation intégrale des préjudices subis par un nombre limité de personnes, des professionnelles ou des bénévoles, qui ont dû poursuivre leurs activités pendant le confinement et qui en sont décédés ou en gardent des séquelles graves de la covid-19 ».*

Or, le Gouvernement, suivi par la majorité sénatoriale, persiste à vouloir limiter l'indemnisation aux seuls soignants. Pour les autres victimes c'est « circulez il n'y a rien à voir ! ».

Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste et Républicains regrettent vivement que la droite sénatoriale et le Gouvernement se soient opposés à un texte qui traduisait, en acte concret, la solidarité et la reconnaissance exprimées par les Français à l'égard de tous les travailleurs et bénévoles qui ont risqué leur vie dans la lutte contre l'épidémie.



@senateursPS



Les sénatrices et sénateurs socialistes

www.senateurs-socialistes.fr